

Aux prochaines échéances électorales, notamment aux municipales :

Devenez exigeants !

Vous allez être sollicités par des candidats aux élections municipales. **Testez-les sur les dettes publiques !** Considérez d'emblée comme douteux les candidats qui ne parlent pas de ce sujet ou qui le minimisent : on ne peut plus prendre au sérieux ceux qui cachent ou qui oublient de parler des dégâts provoqués par le mécanisme des dettes publiques. Ce mécanisme infernal voulu par quelques profiteurs, banquiers et spéculateurs, prend en effet de l'ampleur et fait des ravages à tous les niveaux : local, national et international.

Quand on est candidat à une fonction électorale, même locale, c'est pour défendre l'intérêt général, non ? Pas pour accepter dans le silence et la résignation honteuse un énorme gâchis et de gigantesques inégalités dans la répartition des richesses produites. Car non seulement la plupart des communes sont endettées et se ruinent à payer des intérêts ; elles devront aussi toutes accepter une baisse des dotations accordées par diverses instances (Département, Région, Etat) qui se sentent obligés de donner la priorité au remboursement de leur propre dette.

En gros, 3 types de réactions apparaîtront (spontanément), la 4^{ème} reste à construire !

1) Il restera toujours (en grand nombre ?...) des électeurs qui, par facilité, choisiront d'accorder leur suffrage à des démagos qui feront de belles promesses sans prendre leur responsabilité face au problème des dettes publiques. C'est un choix électoral qui conduira inmanquablement à de nouveaux et sérieux déboires pour tous.

2) Pour les électeurs (en petit nombre ?) qui par chance, auront dans leur commune des candidats qui s'engageront fermement à décider un arrêt provisoire (moratoire) sur le remboursement de la dette municipale pour financer leur projet et réaliser un audit, ce pourrait être plus facile. Même si méfiance et vigilance sont toujours nécessaires avant de donner sa voix pour un mandat qui n'est pas révocable !...

3) Des électeurs (un grand nombre ?) vont s'abstenir. Une abstention qui cache souvent de la résignation, voire de la crainte face à l'ordre établi qu'on n'ose pas affronter. L'abstention est plus rarement accompagnée d'un **discours** révolutionnaire, mais sans acte. Ce n'est manifestement pas non plus à la hauteur de la situation.

+ **1, à construire !** Contrairement à ce que pensent ceux qui se sont laissés piéger par un sentiment d'impuissance politique, il existe une autre solution. La seule qui dans l'Histoire a permis au peuple de progresser : **l'engagement et la détermination dans l'action collective.**

Il y a de quoi faire !

Interpellez les candidats ([un modèle d'interpellation est disponible](#)). Soyez fermes et exigeants : annoncez-leur qu'ils n'obtiendront pas votre suffrage s'ils ne s'engagent pas sur un moratoire. Informez-vous sur les dettes publiques, leurs origines, leurs mécanismes, leurs ravages. Diffusez ces informations autour de vous. Participez aux actions de collectifs comme le nôtre. N'hésitez pas à en créer d'autres. Il y a en effet de quoi faire si on veut éviter de se retrouver rapidement dans une situation politique très grave, comme c'est déjà le cas dans certains pays.

Bien sûr, c'est plus difficile que de râler dans son coin ; c'est plus difficile que de se contenter déposer un bulletin dans l'urne ou de se contenter de manifester de temps en temps. Mais par ces temps difficiles, sans exigence et détermination, comment s'en sortir ?

Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques

Pour en savoir plus sur les dettes publiques et sur diverses interpellations en direction d'élu-e-s locaux, rendez vous sur le site www.acontrecourant.org, catégorie «dette publique». La plate-forme du [Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques](#) est accessible par internet.

Contact par téléphone : 09 71 20 44 50 ou par **courriel** : abolition-des-dettes-68@gmx.fr

Adresse postale : Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des Dettes Publiques c/o Georges Audras
5 rue Bellevue 68130 ASPACH.